

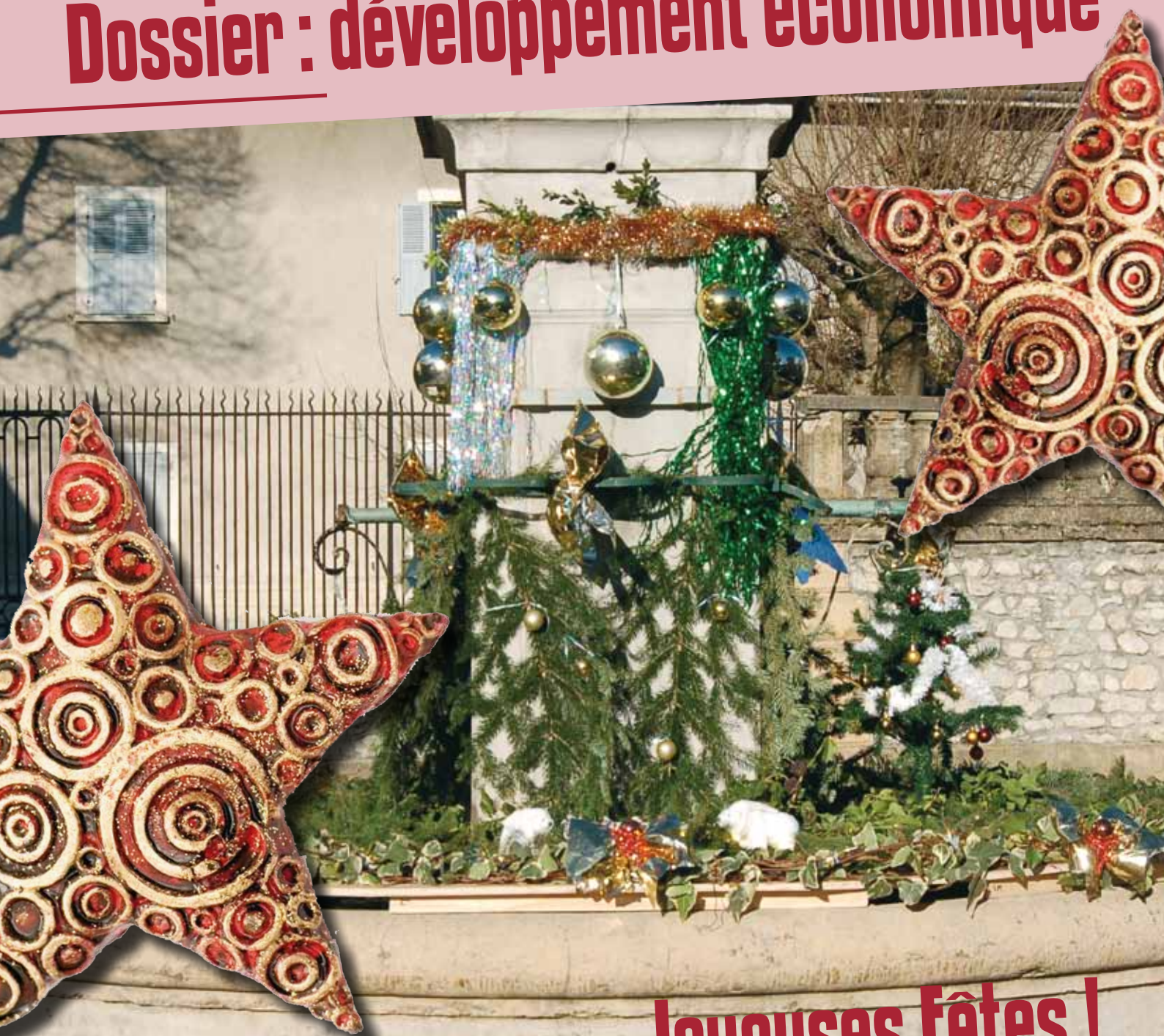
JOURNAL MUNICIPAL

Le Touvet



Hiver 2010

Dossier : développement économique



Joyeuses fêtes !

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le mardi de 18h30 à 20h00, et le samedi de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascal Weill, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, le lundi et le jeudi de 14h30 à 16h30 sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Mairie.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements auprès de Magali Chatain au 04 76 92 34 37.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétariat parlementaire.

Les Portes de Crolles, rond-point du Raffour.

38920 Crolles. Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

Prochaine permanence au Touvet : Jeudi 13 janvier 2011 de 10h30 à 12h à la mairie.

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Marc Broquaire au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Le rééducateur scolaire au 04 76 92 38 84.

Le relais d'assistantes maternelles,

responsable Séverine Gnechhi, au 04 76 92 37 66.

La halte-garderie, responsable Céline Blanc, au 04 76 08 45 35.

La salle du Bresson, Denis Chavane au 04 76 08 53 97.

Les Services Techniques peuvent être joint au 04 76 99 75 56.

Magali Chatain, responsable du pôle enfance, peut être jointe au 04 76 92 34 37 (Mairie).

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Clos Schmitt - 38660 Le Touvet

Vous pouvez contacter la responsable, Anne Laurens, au 04 76 08 42 13.

La bibliothèque est ouverte au public, le lundi de 16h30 à 18h00, le mardi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le vendredi de 18h00 à 19h30 et le samedi de 10h00 à 12h00. Pendant les vacances scolaires : le mercredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 16h00, le vendredi de 16h00 à 19h00. Fermeture annuelle au mois d'août.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h15 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32 (Marie-Laure Boutry).

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, place de l'église, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'Église, en raison du marché hebdomadaire.

Marché le vendredi 24 décembre, de 8h à 12h, au lieu du samedi 25 décembre.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie.

L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra :

440, avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale

Monsieur Alain Bouvier

le mercredi de 11h00 à 11h45 à la mairie

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

Les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

(téléphone : 0 821 10 69 10)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24 (Mme Sabrina Berrehail).

Mission locale

Mme Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corine Fondart peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 71 73 31.

Le bureau est situé au-dessus des Relais d'assistantes maternelles, avenue Fernand-Gras.

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter au Versoud au 04 76 52 71 07.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Les samedis 17 octobre, 21 novembre, et 12 décembre, de 9h00 à 11h00.

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le 4e mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le SICIOMG

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 12h00 à 19h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 12h00

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussy (en face de l'école primaire), derrière l'église, à la salle du Bresson, à La Frette et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au Siciomg, Tél. 04 76 08 03 03 / www.siciomg.fr

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, incinérables, végétaux, gravats, batteries, verre, bois, huiles moteur, huiles de cuisine, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles, néons et ampoules basse consommation. Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• le lundi, le mercredi et le samedi de 8h30 à 17h45

• le dimanche de 8h00 à 12h00

À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (seulement fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

• le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

• le dimanche et les jours fériés : de 10h00 à 12h00.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.vfd.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES - INFO-ÉNERGIE

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/24 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 04 76 61 39 00



Madame, mademoiselle, monsieur,

Voilà, nous sommes vraiment rentrés dans l'hiver et l'épisode neigeux exceptionnel du mercredi 1^{er} décembre nous l'a rappelé très concrètement. La journée a été difficile pour tous comme le prévoyaient le niveau d'alerte orange du département de l'Isère, du Rhône et de la région Rhône Alpes et les interdictions préfectorales de circulation des poids lourds et des transports scolaires. J'ai choisi comme chaque hiver dans ce bulletin de préciser les modalités de déneigement de la commune. Malgré tout cette année il a fallu composer et gérer des priorités compte tenu du volume de neige considéré : assistance aux personnes fragiles, dégagement des pompiers partant en intervention, portage des repas à domicile pour les personnes âgées, ouverture des structures communales avec des employés bien souvent bloqués par la neige dans leurs communes... Je souhaite ici remercier tous ceux qui ont fait preuve d'une grande solidarité et sont intervenus auprès de voisins en difficulté dans les quartiers.

Ce bulletin est placé sous le signe du développement économique. Avec une augmentation du nombre de chômeurs de plus de 60% au Touvet depuis décembre 2008, une diminution inquiétante de nos recettes (effets de la crise sur les droits de mutation, suppression de la taxe professionnelle, stagnation de notre dotation globale etc...) et deux liquidations commerciales en cœur de village, il a semblé fondamental à l'équipe municipale d'agir pour favoriser les implantations d'entreprises et stimuler l'emploi local. Le schéma de cohérence territoriale en cours de négociation prévoit peu d'ouvertures pour les espaces de développement économique et le sujet est une des compétences premières du Grésivaudan communauté de communes : il était donc naturel que la commune valorise l'espace économique qu'elle possède et soutienne l'activité de centre bourg conformément à ses engagements. Bonne lecture à toutes et à tous.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet

Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Développement économique	Pages	4 à 15
Vie de la Commune	Pages	16 à 18
Action Sociale	Page	19
Action Patrimoniale	Pages	20 à 23
Travaux	Pages	24 à 25
Conseil Municipal	Pages	26 à 27
Environnement	Pages	28 à 30
État Civil/Petites Annonces	Page	31
Regards sur ...	Page	32

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Annette Chedal-Anglay, Dominique Guillon, Franck Minair, Jean-François Ortolland, Séverine Picot, Josiane Tassan, Pascale Weill

Photos : Bénédicte Bescher, Jacques Debreux, Andreas Nijenhuis, Jean-François Ortolland, Jean-Claude Sambain

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage** : Mairie du Touvet - **Imprimerie** : Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours

Structurer les espaces d'une vraie zone de développement économique ...

Organisation de la zone

Depuis les orientations du Schéma Directeur adopté en 2000, la zone économique du Touvet a été identifiée comme un pôle économique en développement. Elle comprend un projet d'implantation de zone d'activité communautaire et une zone communale. Et c'est à la commune de mettre en œuvre, dans le cadre de sa clause de compétence générale, les conditions de développement de la zone économique communale située au-delà de la route départementale 1090.

Ainsi, depuis janvier 2009, des réunions et des groupes de travail ont été organisés avec les commerçants implantés dans la zone et les propriétaires ou industriels concernés par la réalisation d'une voirie démarrant à partir de la route départementale 29. Ces rencontres ont permis de se mettre d'accord sur le tracé d'une très belle voirie primaire. Cette route doit être une colonne vertébrale structurant la zone économique du Touvet autour de pôles commerciaux au début de l'espace, artisanaux et industriels au milieu de la zone, et de services publics situés en bout de voirie.

Le réaménagement des circulations internes permet de répondre à un triple objectif :

- Requalifier l'image de la zone par l'aménagement de voies nouvelles qui intègrent les modes de déplacements doux, avec une voirie principale de 650 m de long et une voirie secondaire de 120 m.
- Permettre l'extension de la zone actuelle par la viabilisation de nouveaux lots, afin de développer l'activité économique au nord-est et de maintenir les services publics au Touvet
- Sécuriser les déplacements sur la zone par l'aménagement de nouveaux carrefours et par la mise en place d'un nouveau schéma de circulation.

Le bureau d'études techniques Egis nous accompagne sur ce projet, qui a été validé en avant-projet définitif au mois de septembre 2010. Aujourd'hui, la consultation des entreprises est publiée : un premier coup de pioche est prévu pour le mois de février 2011, et un achèvement des travaux en 2012. Le montant de cette réalisation est considérable, près de 1,2 Millions d'€ TTC. Sans les subventions obtenues grâce au travail réalisé avec les services de l'État et du Conseil Général, rien n'aurait été possible.



État des lieux des trafics, de la circulation et des accès aux zones d'activités

La RD 1090 est une voie à grande circulation qui relie la RN6 à l'ouest de Chambéry à Grenoble.

La moyenne journalière annuelle du trafic est d'environ 8000 véhicules/jour. Sur 10 ans, ce chiffre a subi une augmentation moyenne de 0,4% par an. Ce trafic se répartit presque également entre les deux sens de circulation.

La RD 29 est une voie de desserte locale raccordant la RD 1090 à l'autoroute A41 et, au-delà à Goncelin. Celle-ci supporte un important trafic en raison de l'accès à l'autoroute (de l'ordre de 6000 véhicules/jour). Elle connaît, selon les statistiques recueillies par la gendarmerie au carrefour une moyenne de deux accidents par an.

Le carrefour d'accès à la zone commerciale à partir de la RD29 occupe une surface importante en raison de la présence d'un îlot central séparant les deux sens de circulation sur la voie d'accès, et de deux îlots peinture de chaque côté de cet îlot pour séparer les flux en provenance ou en direction de l'est ou de l'ouest de la route départementale. Les véhicules venant de la zone ont un « stop » en arrivant en bord de RD. Les véhicules venant de l'est de la RD doivent céder le passage à ceux venant de l'ouest à l'extrémité de l'îlot en peinture, sur la voie d'accès à Intermarché. Les visibilitées sont bonnes des deux côtés.

Le carrefour d'accès à la zone, à partir de la RD 1090 est situé devant un bâtiment multi commerces. Il est visible car spacieux et identifié par des balises. Au droit de ce carrefour, l'aménagement réduit les mouvements possibles et permet une traversée en deux temps des piétons, très peu sécurisée. Les véhicules souhaitant accéder à la RD disposent d'une voie d'insertion et d'un cédez-le-passage. Ils ont une bonne visibilité sur les véhicules venant du giratoire.

L'analyse de la coexistence des déplacements fait apparaître que, sur les axes d'entrée, la circulation intègre sans discernement les poids lourds, les véhicules de secours, les véhicules de transports de combustible, les piétons qui se rendent dans la zone de chalandise et les cycles. Les accidents mortels de piétons et cyclistes se concentrent en agglomération. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent moins de 15% de la population iséroise, mais les trois quarts des piétons tués et un tiers des cyclistes tués.

Face à cette problématique, et compte tenu du fait que l'accès à cette zone se fait par des passages traversants sur la RD1090 à partir de l'agglomération, ou en longeant la RD 29 depuis le rond point du Touvet, sans aucun accès protégé ou tout simplement figuré, il apparaît fondamental de créer des cheminements en modes doux (piétons, cycles...). Cela doit permettre d'augmenter la pratique des modes doux en concevant une organisation urbaine qui s'y prête, travailler sur la perception réciproque des différents usagers, améliorer la sécurité de la mobilité et des déplacements des seniors, communiquer sur les pratiques et usages de l'espace public.



Sécurisation : les solutions retenues

La sécurisation des accès à la zone depuis ou vers les RD 29 et 1090 a conduit le Conseil Général de l'Isère et la commune du Touvet à proposer la mise en place de tourne-à-droite obligatoire. Ainsi, les entrées et sorties de zone seraient gérées de la façon suivante :

Entre les trois sections de la voirie principale, doivent être aménagés deux carrefours :

→ Le premier avec la création d'un tourne-à-gauche vers la voirie secondaire d'une capacité de 4 véhicules légers (longueur de stockage de 20 m). Ce carrefour à 4 branches permet de gérer les girations de poids lourds, notamment en sortie de l'entreprise « Touvet Combustible ».

→ Le second avec la mise en place d'un plateau traversant surélevé qui permet de réduire la vitesse à l'approche du carrefour et ainsi de sécuriser les traversées piétonnes. A noter que la gestion depuis les rues adjacentes est gérée par des lignes de STOP afin de garantir une meilleure circulation sur l'axe principal, notamment pour le trajet des engins de secours.

Au droit des carrefours, le profil en travers de la chaussée est adapté pour permettre la gestion des traversées piétonnes et cycles mais également pour intégrer une voie de tourne-à-gauche (cas du carrefour avec la voie secondaire). Ce carrefour gère notamment le trafic en entrée et sortie du parking des magasins de grande distribution sur la voirie secondaire.

Afin de sécuriser la traversée des piétons/cycles sur la voie secondaire, il est proposé la création d'un plateau traversant sur la voirie secondaire, qui intègre les contraintes de giration des poids lourds et la mise en place d'un refuge pour la traversée des modes doux sur la branche « grande distribution », avec une largeur de traversée de 12 m.

Les cheminements en modes doux

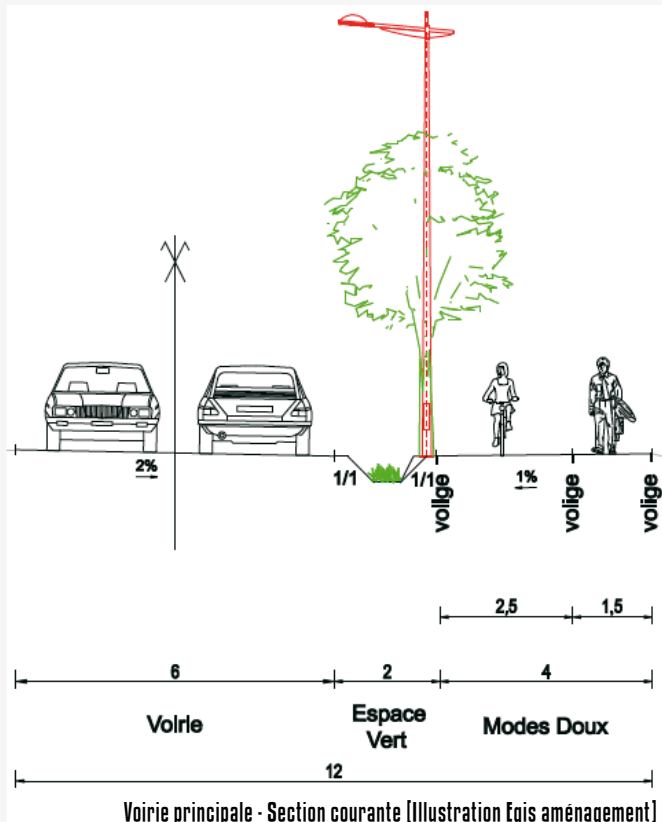
Identifiée comme zone d'activités, la zone économique ne doit pas être une enclave, ni un site à usage répondeant à une seule fonction. Il importe que tout un chacun puisse le traverser, s'y rendre, et que ce lieu devienne dans la commune un site à part entière. Cet objectif est essentiel pour s'assurer de la pérennité des aménagements. Un regard extérieur quotidien est gage de respect des espaces. La commune ne peut se permettre d'avoir dans ce paysage agricole un aménagement non respectueux du caractère environnemental.

L'accessibilité pour tous est essentielle. Cet objectif passe par l'intégration des mobilités douces. Le projet prévoit donc de véritables cheminements piétons et cycles à travers la zone. Un trottoir et une piste cyclable bidirectionnelle clairement séparés de la voirie permettront aux piétons et cycles de cheminer en sécurité au sein de la zone, en direction du centre bourg ou vers les chemins ruraux de la plaine de l'Isère.

L'absence de cheminements piétons aménagés sur la RD29 ou sur les chemins adjacents à la voirie principale, ne permet pas forcément d'assurer la continuité piétonne. Il est envisagé une connexion sécurisée entre les services publics depuis la voirie secondaire jusqu'au centre du village, via l'aménagement d'une traversée sécurisée sur la RD1090, en amont du giratoire. Cette réalisation est supervisée par le Conseil Général de l'Isère gestionnaire de la voirie. La structure de la chaussée et la vérification au gel permettent de renforcer la sécurité piétonne.

La création de la voirie nouvelle ou la requalification des axes de circulation existants passe par la mise en place d'une structure de chaussée adaptée au futur trafic induit par l'extension de la zone et par la réorganisation de la circulation. Les chaussées existantes sur la zone présentent des dégradations structurelles (affaissement / orniérage / faïençage) qui nécessitent une reprise partielle voire totale de leur structure.

La structure des trottoirs et des pistes cyclables contribue également à la sécurisation de l'ensemble : les trottoirs seront revêtus d'un béton bitumineux 0/6 (5 cm) sur une fondation en GNT 0/31,5 et les aménagements cyclables proposeront sur les sections courantes un revêtement de type sablé stabilisé qui, outre ses caractéristiques de perméabilité, permet de dissocier les cheminements modes doux et participe à la qualité paysagère de l'aménagement.



Voirie principale - Section courante (Illustration Egis aménagement)



La gestion des transports, du stationnement et des ordures ménagères

Deux lignes de transport en commun Transisère, gérée par le Conseil général de l'Isère (Ligne Express VOIRON-GRENOBLE-CROLLES-TOUVET et la Ligne 6060) cheminent sur la RD1090, puis sur la grande rue avant de rejoindre la RD1090 au niveau de l'arrêt haut Touvet - EDF (arrêt le plus proche de la zone du Bresson). Dans le cadre de réflexion interne à la Communauté de Communes du Grésivaudan, il pourrait être envisagé (à moyen terme) la réalisation d'une nouvelle ligne inter-rives entre Goncelin et Le Touvet avec un arrêt sur la RD29, en entrée de la voirie d'accès aux services publics.

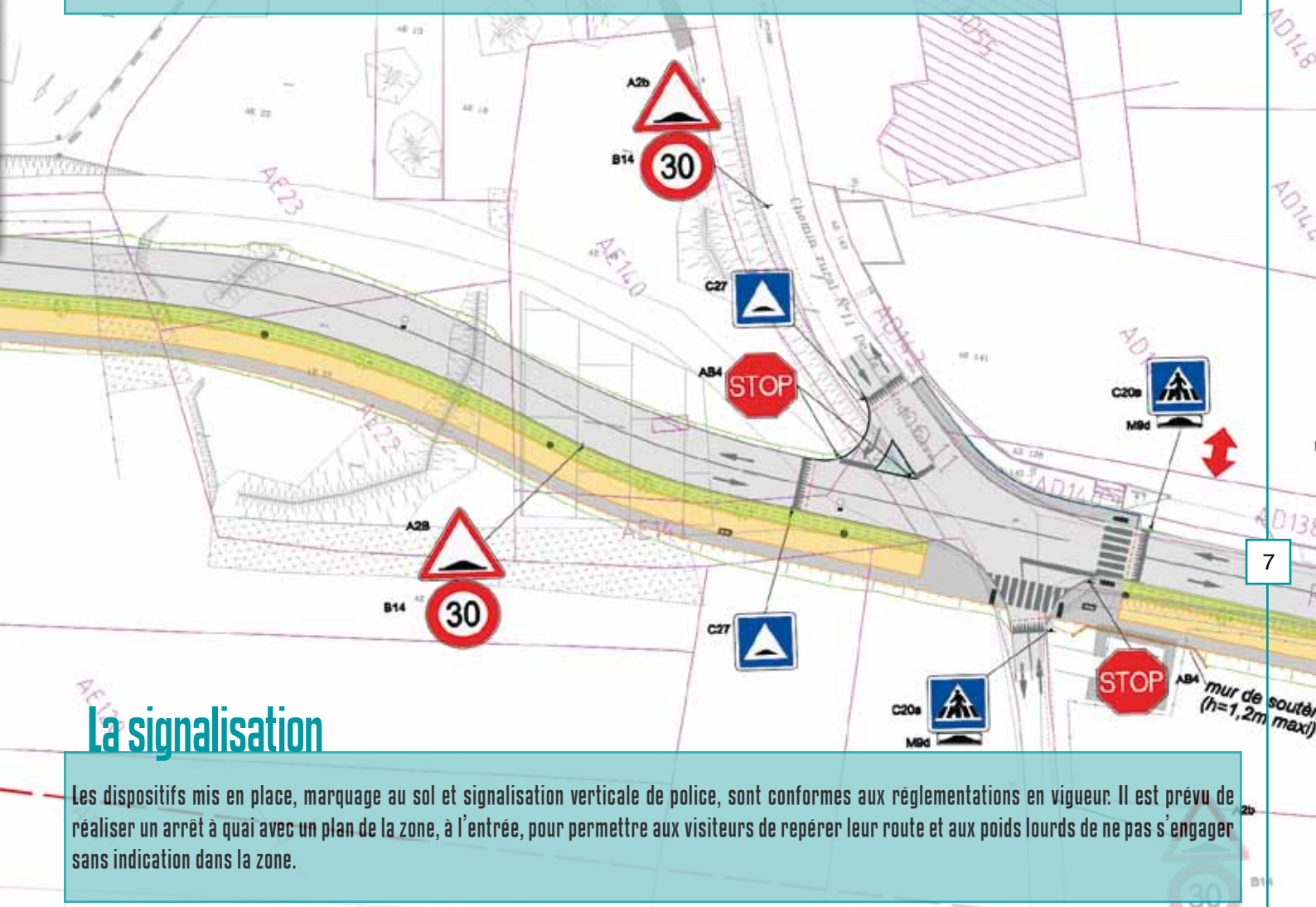
Le stationnement prévu à l'intérieur de la zone d'étude est uniquement autorisé sur les parcelles privées. Aucun stationnement sur la voirie n'est permis.

L'accès des véhicules d'entretien et de secours peut se faire sur les voiries de desserte aux services publics, avec une structure de chaussée adaptée à ce type de trafic.

La collecte des déchets doit être réalisée en limite de parcelle les jours de ramassage. Le reste du temps, les containers seront stockés sur les parcelles. En option, et conformément aux réflexions en cours à la Communauté de Communes du Grésivaudan, il peut être proposé la création de zones à containers semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères et proposant le tri-sélectif.

La sécurisation de l'accès Nord

Beaucoup d'habitants du centre bourg accèdent à la zone commerciale à pied. Il convient donc d'assurer le renforcement de la sécurité au niveau de la traversée piétonne. Celle-ci se situe sur un axe très fréquenté, dans une descente à la visibilité moyenne. Il convient donc de réaliser un aménagement avec renforcement de l'éclairage et création d'un ilot central. Les piétons traverseront ainsi cet axe en deux fois.



La signalisation

Les dispositifs mis en place, marquage au sol et signalisation verticale de police, sont conformes aux réglementations en vigueur. Il est prévu de réaliser un arrêt à quai avec un plan de la zone, à l'entrée, pour permettre aux visiteurs de repérer leur route et aux poids lourds de ne pas s'engager sans indication dans la zone.

Caractéristiques du site et principes de développement durable dans l'aménagement du projet

La zone aménagée se situe en aval du centre du village sur un plateau agricole en contre bas du versant Est du massif de la Chartreuse. La zone accueille des activités artisanales ou commerciales. Le tissu urbain, composé d'habitations individuelles, est implanté au dessus de la RD1090 et domine la zone d'activité actuelle. Cette présence isolée dans un paysage rural oblige à traiter au mieux l'insertion de la zone dans son environnement.

Du fait de l'imperméabilisation partielle du site, il est proposé de collecter les eaux de ruissellement de chaussée principale jusqu'à des noues (ou bassins de rétention), pour recueillir et traiter les eaux pluviales. En complément, sur la voirie secondaire, il est envisagé le recueil des eaux pluviales au moyen d'une canalisation PVC sous chaussée.

Les noues plantées sont une manière qualitative de gérer les eaux de ruissellement. Elles accompagnent la voirie et le chemin piéton/cycle. Plantées de plantes macrocytes, elles gardent tout au long de l'année un aspect sauvage à l'instar des fossés agricoles. Des plantations instaurent un rythme et viennent casser la linéarité de l'aménagement.

Les essences préconisées sont particulièrement rustiques, résistantes aux salages et au gel, et nécessitent peu ou pas d'entretien.

Pour chaque type de surface desservie, publique ou privée, un mode de gestion des eaux pluviales a été défini. Les eaux des voiries publiques seront traitées, stockées par l'intermédiaire de noues végétalisées avant rejet par infiltration au milieu naturel.

Les eaux des parcelles à lotir seront traitées, stockées, avant rejet avec débit limité vers le réseau public (noues), dans les ouvrages internes aux parcelles et à la charge des acquéreurs.

Dans une perspective de développement durable, l'éclairage public sera constitué de leds. La création d'un réseau d'éclairage public se fera avec l'implantation de candélabres, à raison de 1 mât de 7 ou 8 m tous les 32 m environ. Ces mâts seront positionnés côté trottoir et alimentés par un réseau enterré (fourreaux Ø 90mm). Le réseau d'éclairage sera alimenté depuis une armoire créée à côté du transformateur EDF.

La modernisation d'une zone actuellement dans un état d'entretien et de viabilisation très faible, doit permettre le développement des activités dans le secteur et l'implantation de services publics, comme le Centre de Secours et le Centre de Tri de la poste. Cet aménagement passe par le développement des réseaux secs et la réalisation de l'assainissement dans le secteur.

Les réseaux secs, électricité et Télécom, situés sur la voie existante actuellement en aérien doivent être enfouis. Il est envisagé d'alimenter depuis les postes de transformateurs existants les coffrets sur l'extension de la zone. En complément, il est prévu le positionnement d'un fourreau Ø 160 mm pour un raccordement HTA vers les parcelles en extension en cas de puissance insuffisante sur le poste actuel.

Le réseau de téléphone doit être alimenté depuis le réseau aérien existant de la RD29 (coté Sud), prolongé par le réseau enfoui au droit du supermarché, et par le réseau aérien présent sur les rues de Prépontin et Grande Terre (coté Nord). Le futur réseau sera réalisé en souterrain et comprendra 4 fourreaux Ø 45 pour le téléphone + 1 fourreau Ø 45 supplémentaire en attente pour la fibre optique.



L'alimentation en eau potable et la mise en conformité de la Défense Incendie

Dans un but de sécurité des biens et des personnes, l'alimentation en eau potable de la zone s'effectuera depuis les conduites Ø 100 mm existantes positionnées sous les chaussées suivantes :

8

- route des Corvées entre la RD1090 et la société « Touvet Combustible »
- rue de la Grande Terre
- rue de Prépontin
- route du Bresson

Ces conduites permettent actuellement la sécurité Incendie de la zone par l'implantation de 4 poteaux incendie à proximité de la voie nouvelle.

La canalisation principale, en fonte, est dimensionnée pour permettre le maillage du réseau dans la perspective d'un développement ultérieur. Les alimentations de parcelles seront réalisées depuis des chambres positionnées sur le réseau par des canalisations sous fourreaux.

La capacité du réseau d'adduction d'eau potable et d'incendie est suffisante pour accueillir de futures activités artisanales et commerciales. Il est nécessaire d'envisager la mise aux normes du système de Défense Incendie de la zone selon les prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

... et du maintien des services publics au Touvet

Le Centre de Tri

Depuis plus d'un an maintenant, la municipalité travaille avec la Poste et son architecte promoteur pour faire aboutir la réimplantation d'un nouveau Centre de Tri du courrier dans la zone artisanale du Touvet.

Le premier dépôt de permis de construire en novembre 2009 a donné lieu à un refus en mai 2010, lié à la fois à la complexité de nos documents d'urbanisme et aux zones de risques identifiées. Un second dépôt de permis de construire daté du mois de juillet a reçu un avis favorable le 8 décembre 2010.

Le démarrage des travaux est prévu la deuxième quinzaine de mars pour un chantier en livraison à l'automne 2011.



Centre de tri : Architecte Guillaume Genevrier



Le centre du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Suite à l'accord du SDIS pour l'implantation d'un bâtiment mutualisant les services des quatre-vingts pompiers volontaires de la Terrasse, de Gonce-lin et du Touvet, Laurence Théry, maire, a signé la mise à disposition d'un terrain avec le colonel Eynard le 12 novembre 2010, à la mairie du Touvet.

La commune a fait part de son souhait de travailler en étroite collaboration avec les services du SDIS, pour communiquer ses desiderata en matière d'urbanisme.

Des objectifs de développement durable sont d'ores et déjà posés : récupération des eaux pluviales, bâtiment basse consommation (50kw/h par m2), utilisation du led et au maximum, utilisation de bois local, labellisé PEFC.

Le calendrier prévoit une livraison pour l'exercice 2012 mais la concertation et les phases esquisses doivent désormais s'engager.



Défendre le commerce de proximité : la commune s'engage !

Sauvegarde du commerce de proximité

Un état des lieux des activités commerciales et artisanales existantes sur le territoire a permis de dégager des conclusions assez claires : l'offre commerciale de la commune se compose de commerces de petites et de moyennes surfaces dont la localisation est dispersée : à la Conche, dans la zone commerciale au-delà de la route départementale, aux Balcons du Touvet en entrée de village et dans le centre bourg. La diversité de cette offre constitue un atout pour la commune, puisqu'elle permet de créer une complémentarité entre les commerces situés hors agglomération urbaine, de moyennes surfaces, et les commerces du centre bourg, de petites surfaces.

Les commerces situés en dehors de l'agglomération urbaine restent facilement accessibles en voiture, dans un périmètre de chalandise élargi, avec des places de stationnement au droit des établissements commerciaux. Tandis que les commerces du centre bourg sont vécus comme des espaces essentiels à l'animation, aux échanges et à la vitalité de la commune.

Cette vitalité du centre bourg est garantie pour l'essentiel par deux pôles de centralité :

- la place de l'École, caractérisée par la présence d'artisanat et de commerce de bouche;
- la place de l'Église qui constitue un lieu de rencontre privilégié les jours de marché, autour d'activités de services et d'alimentation.

Ces espaces permettent de préserver le lien social entre les habitants et incitent les Touvetains à recourir à des modes de déplacement doux (marche à pied, vélos...).

Mais depuis peu, un déséquilibre se crée par la déshérence des commerces du centre bourg. Trois commerces ont fermé depuis 2008, sans trouver de successeur, et deux ont été placés en liquidation judiciaire. Le Plan Local d'Urbanisme a fixé des orientations d'aménagement pour préserver dans la commune le lien social entre les habitants, développer l'animation du centre bourg et aménager des lieux de convivialité et de rencontre.

Pour conforter la mixité des fonctions du centre bourg et son rôle de centralité, la commune a défini une zone spécifique au centre bourg, la zone UA. Elle a vocation à accueillir des constructions à usage d'habitation tout comme des commerces et des services ainsi que des activités artisanales compatibles avec la fonction résidentielle. Cette volonté de mixité est réaffirmée par l'interdiction de transformer des rez-de-chaussée commerciaux en habitation et par l'interdiction d'implantation de commerces du quotidien dans la zone commerciale. (disposition par ailleurs jugée illégale, cf encart ci-après exposé-NDLR).

Or, malgré ces mesures de préservation, on constate aujourd'hui que dans la Grande Rue et aux abords, trois locaux commerciaux restent inoccupés. Ainsi pour agir concrètement et soutenir cette vitalité de centre bourg par les services et les commerces de proximité en cœur de village, la municipalité a instauré par délibération du 20 avril 2010 un périmètre de sauvegarde du commerce de proximité dans le centre bourg et un droit de préemption au profit des communes sur les cessions de fonds de commerce, de fonds artisanaux et sur celles des baux commerciaux (Loi n° 2005-882 du 2 août 2005). Il s'étend de la boulangerie Beitone à l'intersection de la Grande rue et de la rue des Gaillardes en incluant la place de l'église et est localisé comme suit.

Ainsi, la municipalité a pu intervenir opportunément pour racheter le fonds de commerce de Vival et a signé l'acquisition de ce fonds le 5 novembre 2010 en l'étude de Maître Magnin, à Goncelin. Des négociations sont en cours avec différents partenaires pour favoriser l'implantation d'une activité commerciale servant au plus près l'intérêt général et les services au bénéfice des habitants du Touvet.





Condamnation de la commune pour le règlement de la zone commerciale

La commune du Touvet, à la suite d'un recours des tiers contre son Plan Local d'Urbanisme, a été condamnée le 18 juin 2010 par le Tribunal Administratif de Grenoble pour une disposition jugée illégale dans le PLU. Cet article, visant à défendre le commerce de centre bourg, avait déjà en son temps fait couler beaucoup d'encre puisqu'il interdisait aux commerces dits « du quotidien » de s'implanter dans la zone commerciale du Touvet. Aujourd'hui, cette disposition n'est plus en vigueur puisque le Tribunal Administratif a considéré, selon les « termes de l'article R.123-9 du code de l'urbanisme », que la zone dite UI (zone équipée réservée aux activités économiques) ne peut comporter un règlement différencié avec un sous-secteur qui serait intitulé UIC (zone dédiée principalement à l'accueil d'activités commerciales répondant aux besoins de l'aire de chalandise et ne trouvant pas leur place dans le centre bourg en raison des besoins de surfaces importantes). Le maire, Laurence Théry, a informé l'ensemble des partenaires concernés par cette décision.

De nouvelles activités économiques à venir ...

... des entreprises mieux installées

... pour des emplois locaux de proximité

Chiffres clés de la commune du Touvet



Le Touvet (38511 - Commune)
Zone de comparaison : Isère (38 - Département)

octobre 2010

Chiffres clés

Résumé statistique

Établissements	Territoire	Zone de comparaison
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2008	268	88 112
Part de l'agriculture, en %	7,5	8,4
de l'industrie, en %	4,1	7,1
de la construction, en %	9,7	11,1
du commerce, transports et services divers, en %	52,2	56,2
dont commerce et réparation auto, en %	11,9	15,6
de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	26,5	17,2
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	29,1	30,8
de 10 salariés ou plus, en %	6,0	8,0

Source : INSEE

Attirer des entreprises et sauvegarder l'emploi de proximité

Avec 78 entreprises de moins de 9 salariés, sur 268, la commune est dotée d'un réseau de petites et moyennes entreprises et d'artisanat, propice à favoriser l'emploi local et l'emploi de proximité.

La disparition de la Taxe Professionnelle, assise sur l'investissement des entreprises et touchant donc plutôt le secteur de l'industrie, et la création d'un autre impôt, la Contribution Économique Territoriale, composée d'une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, vont nécessairement infléchir les orientations d'aménagement des communes. En effet, on imagine que les collectivités de la taille de celle du Touvet seront naturellement encouragées à rechercher des activités relevant plus du service, fortement producteur de valeur ajoutée, que de l'industrie. Mais la municipalité essaye aujourd'hui de se dégager de ce constat très fiscal pour envisager que, dans la tonalité qui est la sienne, la commune puisse étoffer l'accueil de PME, si fondamentales pour l'emploi local de proximité. Et à l'heure où du mois de décembre 2008 au mois d'octobre 2010, le nombre de chômeurs au Touvet a progressé de près de 65%, il nous faut collectivement agir pour l'emploi à tous les niveaux. C'est le sens de notre action publique.



La commune souhaite faciliter l'implantation de nouvelles entreprises dans la commune et le développement d'activités implantées au Touvet ne disposant pas de locaux appropriés. Ainsi des solutions de réimplantations sont envisagées avec la construction de bâtiments nouveaux dans la zone d'activité. Pour être cohérents avec l'esprit de la zone artisanale existante, il est étudié de façon privilégiée l'accueil de nouveaux artisans aux activités complémentaires de celles existantes : menuisier bois, maçon, vente et pose de carrelages...

Des entreprises installées dans la commune souhaitent pérenniser leur activité avec de nouveaux bâtiments. Toutes les possibilités sont envisagées pour répondre à leurs attentes.

Interview de Pierre-Jean et Cécile Pareti, entrepreneurs dans la zone



→ Depuis quand votre entreprise existe-t-elle ?

Pierre-Jean Pareti : Mon arrière grand-père a quitté son village de Scopello dans le piémont italien à 11 ans avec son frère de 14 ans pour venir travailler en France.

Après plusieurs années à restaurer couvents et églises pour le compte du clergé, il rencontre sa future femme à l'occasion d'un chantier à Saint-Vincent-de-Mercuze. Ils s'installent au Touvet et fondent l'entreprise en 1880.

→ Comment s'est-elle développée ?

Pierre-Jean Pareti : Du temps de mon grand père, l'entreprise a une double activité de fabrication de peinture et de maçonnerie. Mon père lui a beaucoup développé l'entreprise en investissant en hommes, en matériel et en bâtiments.

Quant à moi, j'ai attrapé le virus à l'enfance et me suis orienté vers des études de bâtiment afin de perpétuer la tradition familiale. En succédant à mon père, j'ai souhaité apporter à l'entreprise un esprit novateur tant au niveau technique qu'au niveau commercial.

Aujourd'hui l'entreprise compte dix-sept salariés. Nous nous sommes recentrés sur la maçonnerie avec une importante activité de réhabilitation de patrimoine ancien. Nous avons par exemple à notre actif la rénovation de la tour d'Étapes du Versoud, de la tour du Treuil à Alleverd, et dernièrement de la maison forte de La Frette.

→ Comment ressentez-vous la crise économique ?

Cécile Pareti : L'entreprise s'en sort plutôt bien. Nous travaillons beaucoup pour le privé. Nous constatons que dans ce contexte de crise les gens cherchent davantage à investir dans l'amélioration de leur habitat et de leur cadre de vie.

Pierre-Jean Pareti : La commande publique s'est considérablement réduite provoquant un effondrement des prix. Tant que c'est possible, nous nous concentrons donc sur la commande privée, d'autant que nous pouvons compter sur les chantiers très techniques pour lesquels notre expertise est recherchée.

→ Comment voyez-vous l'arrivée de nouvelles entreprises dans la zone ?

Cécile Pareti : Nous nous sentons bien dans cette zone d'activités, mais c'est aussi parce que nous n'avons pas besoin d'une vitrine.

Pierre-Jean Pareti : Il faut bien dire que jusqu'ici la zone n'est pas très attirante. Il faut la désenclaver, améliorer les circulations et la signalétique et offrir ainsi une vitrine aux entreprises présentes et à venir. Il serait également intéressant d'avoir un règlement de la zone respecté par toutes les entreprises.

Cécile Pareti : Et nous sommes heureux de l'arrivée de nouvelles entreprises. Cela créera des synergies entre les différents corps de métier.

→ Que pensez-vous de la nouvelle création de voirie dans la zone ?

Pierre-Jean Pareti : La nouvelle création de voirie va vraiment changer la donne. Elle permettra un accès facile, direct à la voie qui mène à l'autoroute. Aujourd'hui, l'importante circulation des poids lourds est parfois difficile. Cette nouvelle voie peut remédier à ce problème. Et puis, il y a de la demande pour s'installer dans cette zone.

→ Le mot de la fin ?

Pierre-Jean Pareti : Pour nous cette entreprise est intégrée au Touvet et ne pourrait pas être ailleurs. Sa notoriété est liée à son ancienneté. Nous avons des clients depuis plusieurs générations. C'est une belle reconnaissance et un sentiment de fierté. Et nous aimons l'idée de la continuité d'un nom, d'une famille.

Des engagements territoriaux au service de l'emploi

La Mission Locale aux côtés des 16-25 ans

La Mission Locale Jeunes est un espace d'information, d'orientation et d'accompagnement à l'emploi au service des jeunes de 16 à 25 ans.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé pour favoriser son insertion sociale et professionnelle. La Mission Locale Jeunes favorise l'intégration des jeunes en entreprise, avec notamment des actions de parrainage.

Au Touvet, où le taux de chômage est de 8,8 % et de 11,8 % chez les jeunes actifs de moins de 25 ans, 22 jeunes Touvetains ont été suivis en 2010 par la Mission locale Jeunes du Grésivaudan.

Et au 30 novembre, un jeune a un contrat de professionnalisation et d'apprentissage en alternance, 11 jeunes ont un emploi, 3 sont en formation, 5 bénéficient d'une immersion en entreprise et 2 poursuivent une scolarité.

Coordonnées

Vous recherchez une formation, un emploi ou même un conseil sur un projet professionnel ?

Contactez la Mission locale Jeunes du Grésivaudan !

147, rue du Pré de l'Horme

38920 CROLLES

Tél : 04 76 08 08 70

Mél : info@mlgresivaudan.com

**MISSION LOCALE
DU GRÉSIVAUDAN**

Accueil
Orientation
Accompagnement
Formation
Emploi
Logement
Mobilité Europe
Ecoute
Santé
Bien-être

**POUR LES JEUNES
16 / 25 ANS**

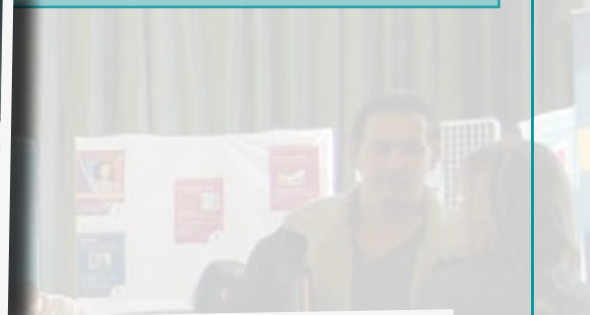
147, rue du Pré de l'Horme - 38920 CROLLES
04 76 08 08 70
info@mlgresivaudan.com

MISSION LOCALE
Jeunes
GRÉSIVAUDAN

Le Pôle Emploi au Touvet dans le cadre de la semaine pour l'emploi...

Le 22 Octobre dernier, la salle du Bresson a ouvert ses portes au Pôle Emploi de Pontcharra.

Dans une logique partenariale, cette opération existant depuis 6 ans permet de mettre en synergie toutes les forces du territoire. Elle mobilise autour de l'emploi les acteurs du monde politique, économique et social. Au Touvet, c'est le thème de la création d'entreprise qui a été retenu avec des stands animés par la Communauté de Communes du Grésivaudan dotée de pépinières d'entreprises, Alpes Grésivaudan Initiatives, l'ADIE, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Grenoble, l'URSSAF, la Région Rhône-Alpes, la MIE-MIFE, la Mission locale de Crolles, le Pôle Emploi de Pontcharra. De 9h à 13h, les nombreux visiteurs, souvent porteurs de projets, ont pu obtenir des informations spécifiquement adaptées à leur dossier. Deux conférences orientées sur le sujet du statut juridique des entreprises en création ont ponctué cette matinée. Une expérience productive pour la commune. À réitérer !



Évolution de la commission du développement économique

Appel à candidature !

La commission du Développement Économique change de président en décembre.

Franck Minair succède à Daniel Christiaen, démissionnaire du conseil municipal, et s'étoffe avec l'arrivée de Claude Bouiller, conseillère municipale. L'ancien président animait cette commission au travers de séminaires économiques ouverts à tous, sur des thèmes aussi variés que les SCOP, le vieillissement ou les énergies renouvelables. La commission reprend ses travaux en janvier, et ajoute à son ordre du jour un travail à moyen terme sur l'élaboration d'un règlement de la zone commerciale et artisanale.

La commission souhaite élargir le nombre de ses membres et lance un appel à candidature. Vous êtes habitants du Touvet et souhaitez participer à la réflexion communale sur le développement économique de la commune ; vous êtes bienvenu. N'hésitez pas et inscrivez-vous à la mairie si vous êtes intéressés par le sujet !



Vie de la commune

Cérémonie du 11 novembre



Il y avait beaucoup de monde autour du monument aux morts pour assister à la cérémonie du 92ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Entourée des représentants de l'Union des Mutilés et des Anciens Combattants, des artilleurs du 93e régiment des Troupes de Montagne, de la brigade de gendarmerie, du corps des sapeurs-pompiers volontaires du Touvet et de l'Harmonie des Deux Rives, le maire, Laurence Théry entame la cérémonie par la lecture du message officiel du Secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants, Hubert Falco.

Puis, elle choisit de retracer l'engagement d'écrivains dont on ignore parfois qu'ils ont perdu la vie en s'engageant dans la Grande Guerre : Alain Fournier, auteur romantique du «Grand Meaulnes», tué dans des circonstances encore assez troubles sur la Tranchée de Calonne le 22 septembre 1914, Charles Péguy, fauché par une balle allemande le 5 septembre 1914, aux premiers instants de la bataille de la Marne. D'autres

moururent des suites du conflit comme Guillaume Apollinaire, touché à la tempe le 17 mars 1916 et trépané qui succombe à l'épidémie de grippe espagnole le 9 novembre 1918 laissant derrière lui une grande oeuvre poétique.

Guillaume Apollinaire en guerre, c'est la rencontre d'un poète avec l'expérience de l'engagement, du combat, de la blessure de combattants ordinaires. Par sa correspondance, ses poèmes, ses écrits, il livre un témoignage exceptionnel. Le maire a ainsi terminé la cérémonie par une lecture du poème « Ombre » extrait de Calligrammes. Apollinaire l'écrivit en 1917, sur la prière du jeune poète Philippe Soupault, qui lui demandait une pièce inédite. Dans ce mémorial où les ombres se pressent en foule, le poète se tient aux frontières de la vie et de la mort.



Un nouveau prestataire pour l'éclairage public

La société EGPI gère désormais la maintenance de l'éclairage public dans la commune.

Si vous constatez un dysfonctionnement, vous pouvez téléphoner au numéro vert gratuit 0 800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau. Un signalement à la mairie en parallèle nous aide aussi à garantir le bon entretien de cet éclairage : alors n'hésitez pas !



Concours de fleurissement

Le vendredi 26 novembre, Annette Chedal-Anglay, organisatrice du concours de fleurissement de la commune, a remis les prix 2010, en présence du maire Laurence Théry et des membres de la commission du concours de fleurissement, Claude Boullier et Pascale Weill.

Quatre catégories avaient été définies : du fleurissement des immeubles aux jardins, en passant par les commerces et les potagers. Ainsi ont été récompensés :

Madame Ortolland (le clos Carcet) a reçu le premier prix «Immeubles» ; Monsieur et Madame Veyret (Le Martel) le premier prix «jardins» ; Monsieur et Madame Beitone (Grande Rue) le premier prix «commerces» ; et deux premiers prix «potagers» ont été décernés à Monsieur et Madame Mounier et à Monsieur et Madame Sonzogni (rue Fernand Gras).

Un camélia est venu récompenser tous ces efforts d'embellissement de la commune, contribuant à rendre le Touvet plus beau et plus accueillant. Un grand merci à tous les participants.



Neige et verglas : attention !



L'hiver s'est à peine installé, et nous avons déjà tous en tête quelque journée du mois de décembre aux déplacements périlleux, dans l'Isère comme dans la commune.

La municipalité vous rappelle que les voiries publiques sont déneigées par les services de la commune, du Conseil Général et par une ou des entreprises prestataires en fonction du volume de neige. Les interventions s'effectuent sous les meilleurs délais pour maintenir les chaussées dégagées ; toutes les voiries sont incluses dans ce plan d'ensemble. Il est indispensable d'équiper vos véhicules de pneus-neige, voire de chaînes pour les sites les plus difficiles d'accès. La neige est une condition météorologique exceptionnelle qui nécessite des équipements particuliers pour circuler.

L'utilisation du chlorure de sodium (sel) se fait avec précaution en fonction de la température ambiante. Certains lieux sont salés de façon privilégiée si la température le permet, afin de garantir leur accès : abords du Cabinet Médical ou accès au Centre de Secours par exemple. Ainsi le 1er décembre, plus de six tonnes de sel ont été utilisées.

Les agents municipaux apportent une attention particulière au déneigement des cheminements piétonniers. Les riverains de la voie publique doivent veiller à garantir un accès en sécurité devant leur domicile afin d'éviter la chute de ceux qui passent.

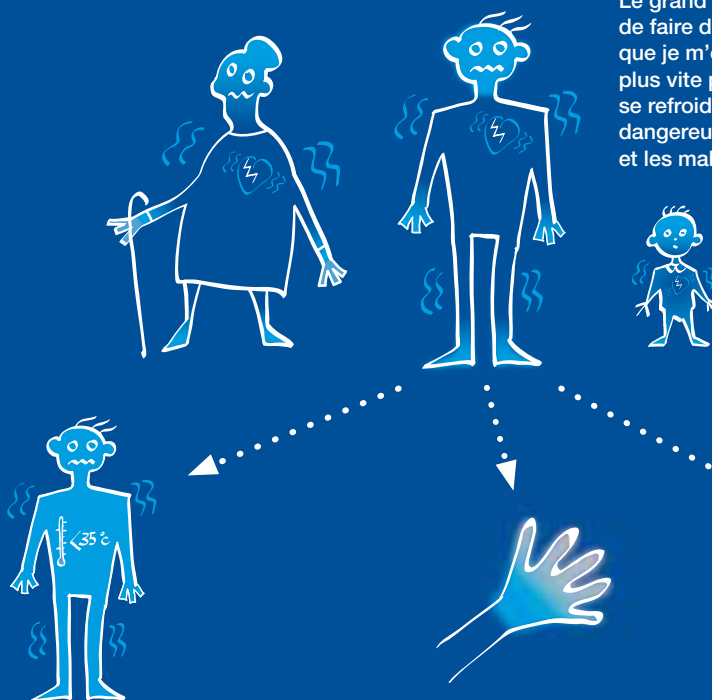
Si vous devez vous déplacer à pied, équipez-vous de chaussures de circonstance afin d'éviter les glissades. N'hésitez pas à solliciter vos voisins ou à téléphoner à la mairie si vous hésitez à sortir : en cette période, il est normal que la solidarité se développe vis-à-vis des habitants les moins mobiles.



En période de grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR

Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35 °C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.

- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.



Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • www.sante.gouv.fr • www.invs.sante.fr

Action sociale

Ouverture d'un Centre de Planification et d'Éducation Familiale à Crolles, depuis le 18 octobre



De gauche à droite : Bernard Michon (Vice-président du Grésivaudan associé aux services à la population), Brigitte Périllié (Vice-Présidente du Conseil général de l'Isère chargée de l'enfance et de la famille), Françoise Laurant (Présidente du MFPF), François Brottes (Président du Grésivaudan, Député de l'Isère), Annie David (Sénatrice), Georges Bescher (Conseiller Général)

Ce Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) est né des volontés conjuguées du Conseil général de l'Isère et de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan, attentive à favoriser l'accès de la population à l'information, l'éducation et la prévention, sur les questions de sexualité, de maîtrise de la fécondité, de violences conjugales, familiales et sexistes.

Il est géré par l'Association Départementale du Planning Familial de l'Isère. Le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) est un mouvement féministe et d'éducation populaire qui agit depuis le début des années 60 pour faire reconnaître les droits des femmes en matière de maîtrise de leur fécondité et lutte contre toutes les formes de violences, notamment sexistes.

Deux centres de Planification et d'Éducation Familiale sur le territoire du Grésivaudan
Un deuxième CPEF vous accueille également sur le territoire, à Pontcharra, depuis 1991. Ce

centre, géré par l'association AGATHE, est également financé et soutenu par le Conseil général de l'Isère et la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Écoute - Information - Prévention - Dépistage

Les centres de planification vous proposent un espace de parole et de liberté, lieu pour s'informer, pour parler de soi, pour prendre soin de soi, ouvert à tous et à toutes, dans le respect des individualités et de la confidentialité, sans autorisation parentale et gratuit pour les mineurs.

Médecins, conseillères conjugales et familiales, psychologues, vous reçoivent pour des consultations, entretiens ou pour des actions collectives d'information et de prévention.

Coordonnées

CPEF MFPF 38

Antenne Grésivaudan

Espace Belle Étoile
43 rue Favre à Crolles
Tél : 04 76 13 39 51

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 9h à 13h
Mardi : de 9h à 13h
Mercredi : de 13h à 19h
Jeudi : de 13h à 17h

CPEF Agathe

16, place de la résistance
à Pontcharra

Tél : 04 76 97 81 00

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 12h à 18h30
Mardi : de 13h à 18h
Mercredi : de 13h à 17h

Soutien aux conjoints survivants et parents d'orphelins

Face à la perte irréversible d'un conjoint, la FAVEC 38 (Face Au Veuve Ensemble Continuons) plus connue depuis sa création en 1946 sous le nom d'Association des conjoint survivants de l'Isère (ACSI) est l'une des 94 sections départementales de la FAVEC reconnue d'utilité publique, apportant une assistance aux veuves, veufs, et parents d'orphelins.

Principalement orienté vers la défense des droits inhérents au veuvage, le réseau aide toute personne confrontée à ce traumatisme dans ses démarches administratives, sa reconstruction et son travail de deuil. Il défend les droits des veuves et veufs auprès des pouvoirs publics. Les difficultés sont les mêmes pour tous : souffrance affective, solitude, désarroi, baisse des ressources, problèmes éducatifs à résoudre seul(e).

Au sein de groupes de soutien et d'échanges, la perte de l'être cher et la douleur de la séparation irréversible peuvent être évoquées sans tabou. Chacun peut s'exprimer face à une personne ayant vécu la même souffrance, qui la comprendra et la conseillera. Des loisirs sont également organisés permettant de casser l'isolement, de retrouver le goût de vivre et de faciliter la réinsertion sociale.



Permanences et contact



Permanences :

5 rue de Palanka à Grenoble :

Chaque mardi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h.

Le 1er mardi du mois de 17h à 18h 30.

Le 3ème samedi du mois de 10h 30 à 12h. (Groupe de soutien et d'échange)

Contact :

Vous pouvez contacter la FAVEC 38 (ACSI) aux jours et heures de permanences.

Tél. : 04 76 87 36 84

Mél : acsigrenoble@free.fr

Site Internet : <http://acsi.grenoble.googlepages.com>

Action patrimoniale

Bassins, croix et oratoires : sur les chemins du patrimoine d'ici ...

Nettoyés, rénovés et refaits les deux bassins du Vivier et de la rue du Fourneau sont désormais remis en eau. Des tuyaux sous la voirie permettent de détourner de l'eau du ruisseau et de l'amener au bassin à la place de l'eau potable.



Bassin de la Bayette



Bassin de la Frette



Bassin du fourneau



Bassin du Vivier



Avant...



... et après les travaux

L'ancien bassin de Carcet, utilisé comme bac à fleurs et herbes aromatiques a été réparé. Il doit être repeint au printemps.



La réfection du pavage de galets devant le bassin s'est assortie d'une rénovation du petit oratoire, avec la peinture de la croix, le remplacement du grillage de protection de la niche et la pose d'une vierge.



De la même façon c'est à la haute frette qu'une croix abîmée par le temps et les intempéries a retrouvé ses couleurs.



Enfin pour mémoire il a semble important de signaler la réfection du petit oratoire du chemin du Mollard réalisé en 2008 de façon bénévole par des membres de l'équipe paroissiale : réfection du mur de soutènement ; nettoyage de la niche, réinstallation de la croix et de la vierge. Merci à ces volontaires.

Traces du passé

Après son travail de recherche sur le quartier Place des écoles la Commission Culture et Patrimoine voudrait rassembler la mémoire du quartier Avenue Fernand Gras (gare - cours complémentaire - maternelle - perception) par l'élaboration de plusieurs panneaux plastifiés.

Merci à tous ceux qui pourraient faire parvenir photos, souvenirs, anecdotes, documents.

Contacts : Annie Vuillermoz (mairie) ; Lydia Kolkiewicz (04 76 92 40 88) ; Josiane Tassan (04 76 08 44 05)

Les passages à talons

Visibles sur le cadastre de la commune daté de 1833, les chemins et passages à talons permettent d'accéder à pied à une parcelle enclavée.



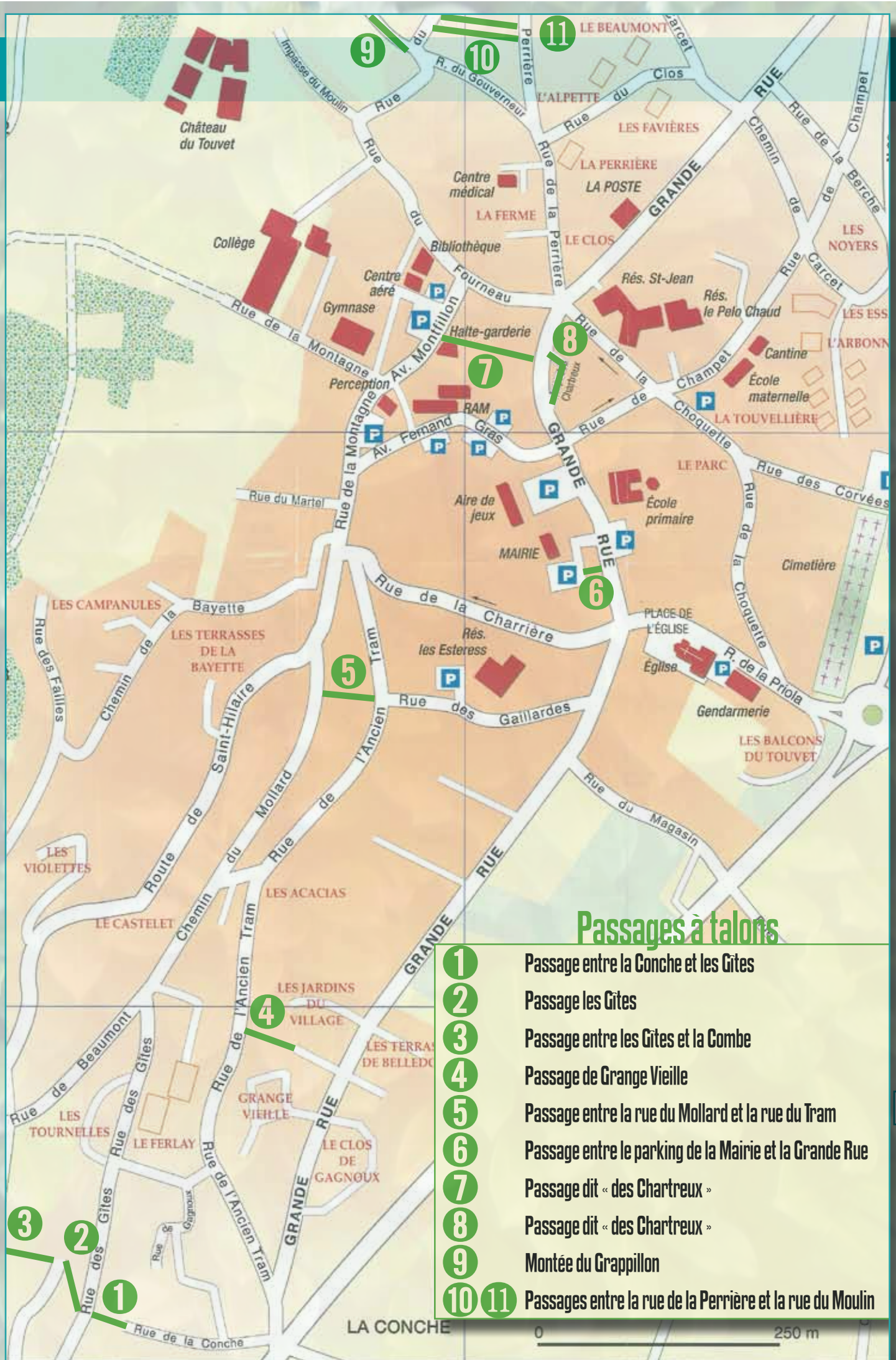
Le Touvet d'alors était un village rural à l'habitat regroupé le long de la route Grenoble-Chambéry, avec des maisons le long des seuls chemins de la Charrière et des fourneaux, comme des hameaux de la Perrière, du Vivier, de la Conche, de la Frette et de Montabon.

Balisés depuis cet automne avec un pictogramme fort reconnaissable placé sur les façades des maisons, les poteaux ou les arbres, vous pouvez les découvrir en flânant.

Bonne promenade et merci aux membres de la commission culture et patrimoine du travail accompli !

La carte ci-contre est disponible à la mairie.





Zoom sur les travaux



1

Amenagement du carrefour de La Conche

Après la Frette, c'est le carrefour de la Conche qui fait l'objet d'un aménagement de sécurité d'envergure. Dépêchés sur les lieux dès le mois de juin 2008 les techniciens du Conseil général, accompagnés par un bureau d'études, ont procédé par étape, du comptage du trafic à l'observation des sens de circulation en passant par les habitudes des usagers pour arriver à une solution acceptable par tous.

Le maire, Laurence Théry, et son premier adjoint, André Gonnet, ont organisé des réunions de concertation avec les riverains et les commerçants, impactés au quotidien par l'organisation de ce carrefour. Ainsi, compte tenu de l'impossibilité de réaliser un carrefour giratoire un groupe de travail s'est prononcé pour une solution intermédiaire permettant de sécuriser les multiples traversées et de réguler les circulations. Le Conseil général a engagé les travaux à la fin du mois de novembre. Il a procédé au remplacement des îlots centraux en peinture par des îlots en bordures afin de sécuriser le carrefour en diminuant sensiblement la vitesse des automobilistes. Les voies de circulation sont élargies à quatre mètres afin de dégager une largeur de bande cyclable d'un mètre pour permettre aux cycles de traverser

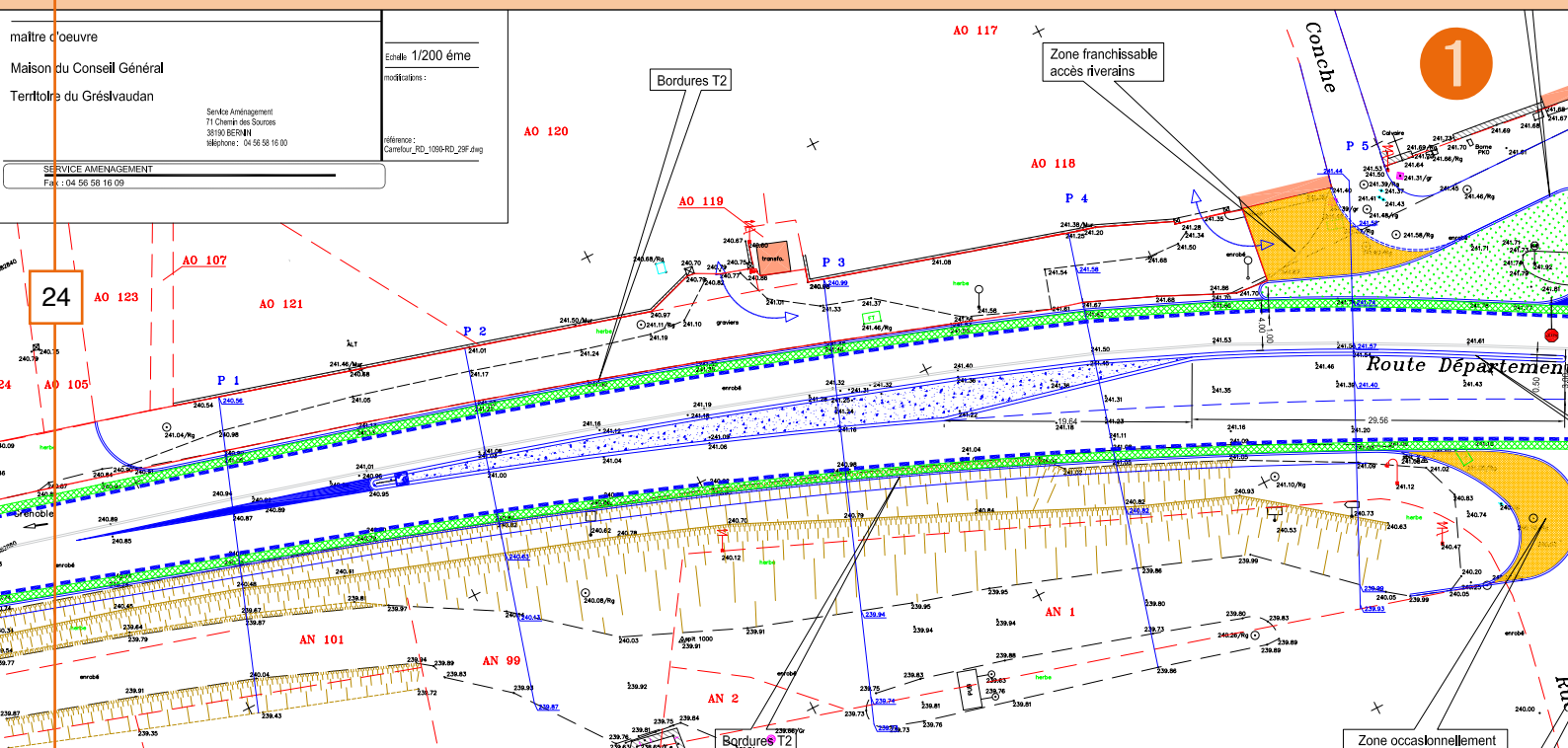
le carrefour dans de bonnes conditions. La commune est en cours de négociation avec le Département pour l'implantation et la sécurisation d'un passage piéton.

Un îlot à proximité de la rue de La Conche (RD 29F) permet de canaliser la circulation et interdit certains mouvements contraires au code de la route. Sa réalisation est aussi gage d'aire de stationnement piéton et/ou de stockage éventuel pour régler le problème de ramassage des ordures ménagères dans le quartier.

Parallèlement la commune réalise bien sûr des travaux d'assainissement en créant un réseau séparatif de collecte des eaux usées. Démarrés en point bas du réseau à La Conche ils doivent se poursuivre au début de la rue de l'ancien tram.

Enfin, liés à la création d'un poste de transformation public pour le renforcement du réseau électrique existant en prévision de l'alimentation de la future unité de traitement de l'eau potable, la municipalité procède à la mise en souterrain de câbles électriques.

Ces travaux, réalisés en hiver, pénalisent pendant quelques mois le confort de nos déplacements mais cet aménagement doit être le gage d'une circulation sécurisée à terme. Merci de votre compréhension.





2 Des interventions différenciées à l'église

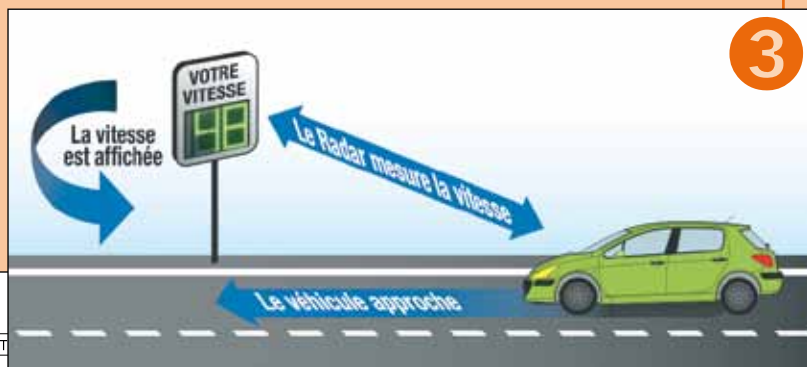
L'ensemble des combes de l'église dont le clocher a été nettoyé des fientes et cadavres de pigeons. Pour les empêcher de pénétrer à nouveau dans un bâtiment leur servant souvent de nidification un renforcement des protections anti pigeons au niveau des fenêtres, du clocher et des clochetons a été installé.

Corniches et façades se délitant au fil du temps et des intempéries, y compris avec des morceaux tombés sur la voirie, les zones identifiées comme dangereuses, ont été reprises avec un mortier à base de ciment prompt.

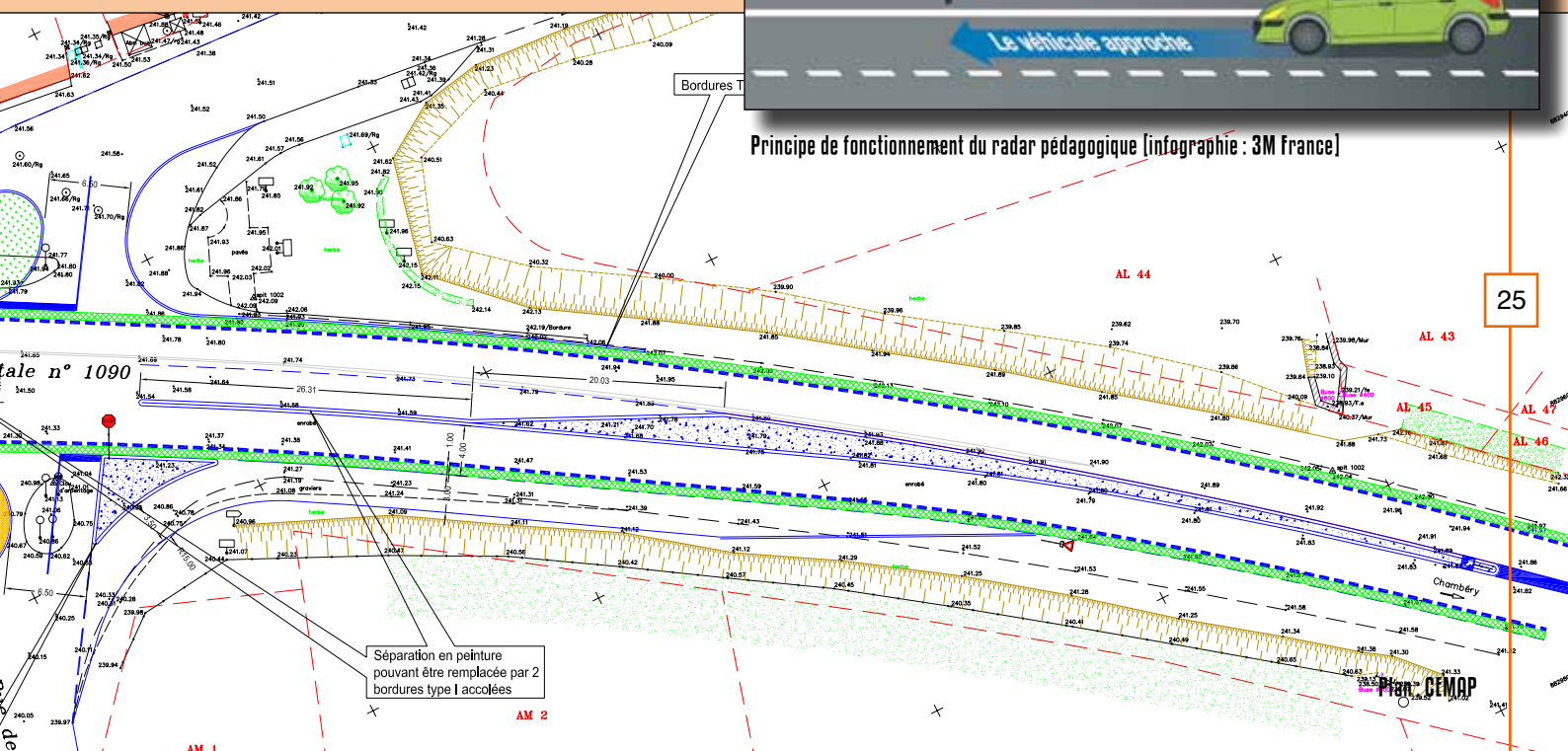
Un nouveau chauffage, remplaçant celui datant de 1956, est installé sous forme de radiants : radiants plafonniers dans la nef centrale et appliques sur les piliers des nefs latérales. La température est régulée par zone et par puissance pour générer un meilleur confort pour les utilisateurs. L'ancien système de chauffage, soufflant de l'air chaud au fioul, doit être enlevé prochainement.

3 Un radar mobile à La Combe

A la suite des réunions de quartier avec les habitants de la Combe et de la rue de Beaumont, la commune s'est engagée à expérimenter la mise en place d'un radar pédagogique. Mobile, solaire, avec un logiciel intégré permettant de calculer le nombre de véhicules par jour, leurs vitesses moyennes, il va permettre de produire des comptages et des études statistiques avant d'envisager des travaux de sécurisation. Le radar, plafonné à 70 km/h, doit limiter les excès de vitesse et diminuer le risque d'accident.



Principe de fonctionnement du radar pédagogique [infographie : 3M france]



Conseil Municipal



Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 octobre et le 9 novembre.



SCOLAIRE ET ENFANCE

Subvention au RASED (05 10 10).

La commune du Touvet bénéficie encore d'un des rares RASED complets (psychologue scolaire, maître G, maître E). Une subvention annuelle de 190 € est demandée pour leur permettre de fonctionner.

Accord à l'unanimité.



Augmentation du nombre de places en crèche (05 10 10).

Le nombre de places de crèche à la Halte-Garderie passe de 8 à 12, plus 8 places occasionnelles. En deux ans, ce nombre est passé de 4 à 8. L'objectif à terme serait de 30 places maximum.

Accord à l'unanimité.



Délégation de Vie scolaire

Cette délégation, précédemment attribuée à Véronique Cartier, sera assurée dorénavant par Annie Vuillermoz-Genon.

Accord à l'unanimité.



Urbanisme

Vente, échanges, dons de terrain communaux (05 10 10).

Pour la réalisation de voiries dans la Zone Artisanale et Commerciale du Touvet (entre la RD 29 et le Centre du SDIS), il est proposé des échanges de terrains communaux avec des propriétaires privés.

Cette opération nécessitera une grosse part d'investissement de la commune : 1,2 M€, dont 200 000 € du Conseil Général et 150 000 € de la DGE (État).

Par ailleurs, la commune souhaite vendre un terrain de 2000 m2 pour l'implantation d'une activité de maçonnerie.

Accord à l'unanimité.



Délivrance des autorisations de construire en relation avec la mise en service de l'Unité Mobile de Traitement en mars 2011 (09 11 10).

À cause du manque d'eau, la délivrance de nouveaux permis de construire est interrompue au Touvet depuis 2000, d'où une stagnation dans le développement de la commune, aussi bien sur un plan général (création de nouveaux logements, implantation de nouvelles entreprises ou commerces...) que financier (rentrée des taxes).

Le choix de l'UMT a été fait dès 2008. Les accords administratifs (de la Préfecture, de la Police de l'Eau, de la DDASS) n'ont été donnés qu'en 2010. Fin des travaux de l'UMT : mars 2011.

Ceci offre la possibilité de débloquent la délivrance des permis dès maintenant, et pour la commune de retrouver un développement normal. La commune possède les infrastructures (écoles, crèche, etc.) nécessaires pour accepter ce développement.



Comment délivrer les nouveaux permis : Il est nécessaire d'établir des priorités.

Tout d'abord, se situent hors contingent :

- les équipements publics sans logement (locaux Petite Enfance, bibliothèque...) ; les extensions d'habitation de surface inférieure à celle de l'habitation existante ; les créations d'entreprise ; les logements liés à une activité dans la limite de 80 m2 de SHON ; les parcelles concernées par des droits d'eau. Des priorités seront accordées :

1) aux logements sociaux : aujourd'hui, la commune ne possède que 6,93 % de logements sociaux ; 2) aux logements collectifs ; 3) aux logements individuels.

Pour ces derniers seront pris en compte les critères suivants : antériorité du dossier ; la présence ou non d'équipements publics proches (voirie, réseaux...) ; l'intérêt de la commune pour le projet ; l'urgence sociale (situation personnelle du demandeur), possibilité de PVR.

Adoption à l'unanimité de ce programme...



Signature d'un bail avec Pluralis dans le cadre du projet de construction des logements sociaux Place de la Gare (09 11 10).

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer ce bail.

Accord à l'unanimité.



Personnel

Convention avec le Centre de Gestion de Grenoble (CDG) (05 10 10).

Cette convention est nécessaire pour pouvoir préciser le fonctionnement des personnels de remplacement de la commune.

Accord à l'unanimité.

Création d'un poste d'Intervenant en musique (05 10 10).

Ce poste est créé du 1er octobre 2010 au 1er juillet 2011.

Accord à l'unanimité.

Autorisation d'attribuer un treizième mois à un agent (05 10 10).

Ce problème concerne un agent en contrat aidé qui ne peut donc normalement bénéficier d'un 13ème mois de salaire.

Accord à l'unanimité.

Suppression d'un poste de rédacteur /création d'un poste d'attaché territorial pour le service Urbanisme (05 10 10).

Le changement s'effectuera à partir du 6 octobre 2010.

Accord à l'unanimité.



Finances

Indemnité du Percepteur (05 10 10).

Le montant de cette indemnité est proportionnel à la taille de la commune. Elle peut être délivrée à 100 % ou à un pourcentage inférieur, selon l'avis du Conseil Municipal.

Il est proposé d'attribuer au Percepteur du Touvet 100 % de cette indemnité annuelle, étant donné la qualité de ses services, soit 722, 04 €, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 45,73 € pour la préparation des documents administratifs.

Accord à l'unanimité.



Divers

Renouvellement de bail avec la Trésorerie Municipale (05 10 10).

La Trésorerie occupe un bâtiment communal. Son loyer annuel va passer de 9900 € à 13500 €.

Accord à l'unanimité.

Renouvellement du bail avec la gendarmerie (09 11 10).

Ce bail, non renouvelé depuis 2001, vient à échéance. Il est proposé une somme de 43000 € (au lieu de 33000 précédemment).

Accord à l'unanimité.

Convention avec l'entreprise Prat pour l'enlèvement des véhicules (09 11 10).

Cette entreprise enlèvera les véhicules abandonnés (épaves) sur la voie publique, pour le compte de la commune. La convention est passée pour un an et est reconductible.

Accord à l'unanimité.

Rapport annuel des PFI (Pompes funèbres de l'Isère) (05 10 10).

Accord à l'unanimité.

Rapport d'activités 2009 de la Communauté de Communes du Grésivaudan (05 10 10).

Accord à l'unanimité.



La forêt s'invite à l'orangerie du Château du Touvet

Le 22 octobre, le Syndicat des forestiers privés de l'Isère tenait son assemblée générale à l'orangerie du Château du Touvet. Laurence Théry, invitée à faire une petite introduction a rappelé combien Charles Milliat et Bruno de Quinsonas, habitants du Touvet et par ailleurs impliqués à plusieurs titres dans la défense de la forêt ont su la sensibiliser à l'enjeu de la filière bois (voir le Journal Municipal du printemps 2010). Elle a simplement évoqué le poids économique national de cette filière représentant 450 000 emplois, soit autant que le secteur de l'automobile et local avec 10 000 emplois en Isère.

Au Touvet, le territoire est couvert à 44% par de la forêt, la part de l'urbanisation représentant 12% seulement. La forêt est essentiellement privée mais le domaine forestier communal n'est pas négligeable, avec 163 hectares de forêt détenus sur les coteaux. Un plan de gestion géré par l'Office national de la Forêt a pris effet en 1993 et se termine en 2017. La commune souhaite travailler pour améliorer la qualité de son bois construction. C'est une des orientations fortes des discussions à venir avec l'ONF.

L'équipe municipale est très attachée au soutien de cette filière économique, à son échelle et à son niveau. L'ensemble des grands projets en cours intègrent dès que possible l'utilisation du bois, bois local en priorité, certifié PEFC (*Program for the Endorsement of Forest Certification schemes*). Ainsi dans le quartier de la gare un équipement de 400 m² constitué d'un pôle enfance et de 15 logements sociaux, réalisé en co-maîtrise d'ouvrage avec le bailleur social Pluralis doit être réalisé avec un bardage bois et des clair voies de terrasses en bois, la bibliothèque doit être cerclée de bois au niveau de l'entrée principale. La municipalité doit particulièrement veiller à la qualité des menuiseries et huisserie. Lors de petits aménagements le choix peut participer au soutien de la filière : abribus, jardinières etc.. Un travail important doit cependant être mené sur l'acceptation esthétique du vieillissement naturel du bois. Il est pertinent aussi de valoriser le développement d'entreprises du secteur. Plusieurs sociétés de la commune ont trait à la filière bois, bois énergie comme bois construction et la municipalité soutien leur implantation chaque fois que c'est possible. Un artisan va par exemple construire, dans la zone artisanale, un «show room» en bois, à énergie passive.

Laurence Théry a conclu sur la dimension sociale de la gestion de la forêt, avec une filière créatrice d'emplois locaux, durables et non dé localisables. Ce qui dans le contexte de mondialisation et de difficultés sociales liées à la crise semble un gage de stabilité et de pérennité pour les générations à venir.



Rencontre départementale sur la gestion raisonnable des espaces communaux

La commune du Touvet, en partenariat avec le Conseil général de l'Isère et la société botanique dauphinoise GENTIANA, a eu le plaisir d'accueillir le 23 novembre dernier à la salle du Bresson une journée de rencontre et d'échanges sur la gestion raisonnable des espaces communaux destinée aux élus, aux responsables et aux agents de services techniques.

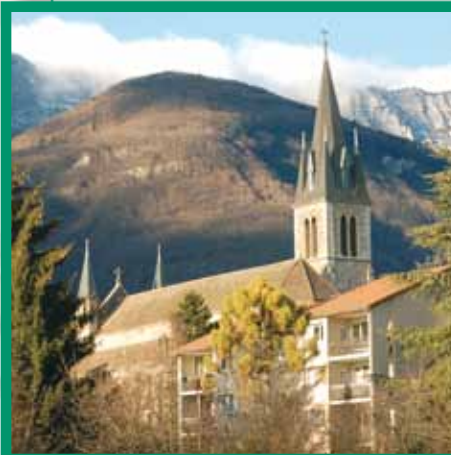
Laurence Théry, maire du Touvet, a évoqué en introduction la mise en place progressive dans la commune du « zéro pesticide » par le biais d'une tonte beaucoup plus mesurée, l'emploi de désherbeurs thermiques, et le désherbage manuel. Trois zones d'expérimentation avec des techniques différentes et dans des endroits symboliques, soit très visibles, soit très compliqués et dangereux d'accès ont été sélectionnées : l'une avec du mélange fleuri, l'autre avec un paillage et des arbustes résistants sans arrosage important, la dernière avec un fauchage raisonné en bordure de RD 1090.

Ces modifications nécessitent bien sûr un important travail de communication et des investissements en matériel.





Du photovoltaïque sur le toit de l'église



Pas un mois sans que la commission urbanisme ne soit sollicitée pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de particuliers. L'implantation se fait au sol ou sur les toitures. Les sols présentent l'avantage de ne pas avoir de limites de taille ou d'orientation mais consomment de l'espace, empiétant ainsi sur la préservation des espaces naturels, agricoles, économiques ou d'habitat ; cependant aucun projet de ce type n'est envisagé à ce jour au Touvet.

Sur les toitures, la production d'électricité est meilleure quand le toit est exposé au sud. Le toit de l'église présente cette orientation parfaite sur la face « cachée » du bâtiment. Une première étude a démontré que la charpente en très bon état peut résister à la pose de panneaux substitués aux tuiles. Les tuiles ôtées peuvent ainsi remplacer les tuiles cassées de la toiture côté place. Un système de différé de remboursement de l'emprunt pour cet investissement permet de financer en partie la réinstallation du chauffage de l'église et de la cure. Plusieurs rencontres entre la municipalité et le conseil paroissial ont permis d'aboutir à un projet cohérent, tenant compte du caractère patrimonial du bâtiment avec l'intégration des panneaux dans la charpente. Le projet doit être couplé avec des aménagements pour réguler la présence des pigeons et diminuer leurs nuisances : propreté de la place, dégradation des corniches....

La municipalité souhaite faire de cette installation un projet exemplaire et sollicite l'avis des habitants du Touvet. Ainsi il vous est proposé de donner votre avis sur ce projet. Il vous suffit de remplir le bulletin ci-dessous pour soutenir ou non cet aménagement, et/ou apporter vos remarques sur ce projet de production d'énergie renouvelable.

Pour toute question complémentaire vous pouvez vous adresser à l'accueil de la mairie.

Bon à découper et à retourner à la Mairie - Merci !

NOM Prénom :

Adresse :

Je soutiens le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église du Touvet : OUI NON

Je souhaite apporter ma contribution au projet et je fais la remarque suivante :

Limiter ou abandonner l'usage des produits phytosanitaires c'est garder l'équilibre de la biodiversité, accepter et favoriser le retour de la nature en ville, réduire la pollution des nappes phréatiques, reconstruire les corridors biologiques, modifier nos habitudes et nos pratiques dans un souci de préservation de l'environnement. C'est aussi à terme limiter les surfaces minérales, conserver des espaces verts là quand les contraintes budgétaires poussent souvent à envisager le moins de végétaux possible dans les projets d'aménagement, alors que privilégier le végétal c'est aussi anticiper sur l'adaptation au réchauffement climatique. C'est s'inscrire dans une gestion responsable du futur.

Cette journée a permis de mesurer les enjeux de gestes simples, quantifiables et visibles. A l'échelle locale il est possible d'inter agir et d'avoir un impact fort sur la préservation de l'environnement.

Gestion raisonnable des espaces communaux et des bords de route



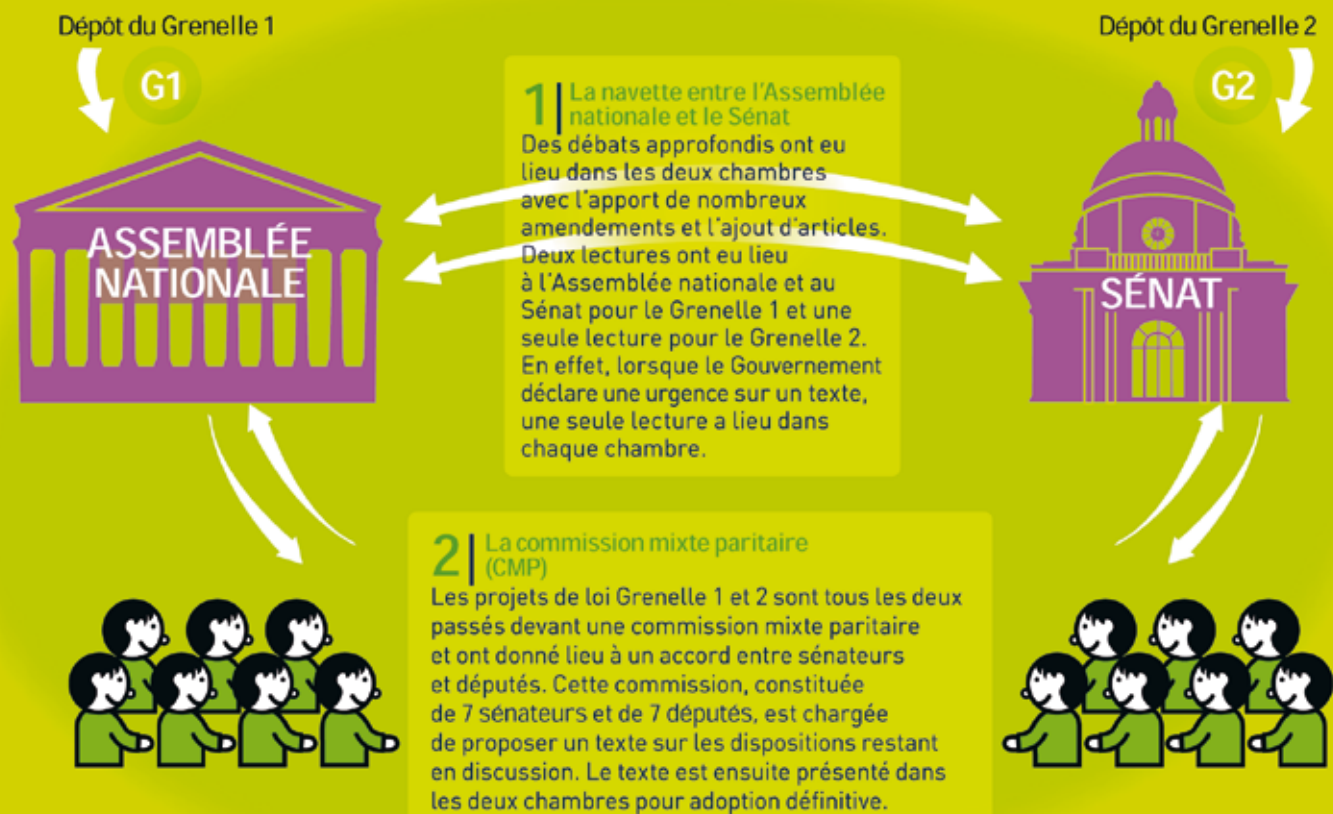
GENTIANA

Société botanique iséroise

Formation communes - 19 novembre 2010

Focus sur les lois dites « Grenelle 1 et 2 »

Le chemin législatif Le Parlement a adopté les deux lois Grenelle. Les projets de loi du Gouvernement sont déposés, soit à l'Assemblée nationale, soit au Sénat, puis sont discutés et adoptés par les deux chambres.



LES MESURES ADOPTÉES Grenelle 1

loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

- 57 articles confirment les engagements du Grenelle Environnement, notamment en matière de :
- lutte contre le changement climatique
 - préservation de la biodiversité, des écosystèmes et des milieux naturels
 - prévention des risques pour l'environnement et la santé, ainsi que le renforcement de la politique de réduction des déchets
 - mise en place d'une démocratie écologique à travers de nouvelles formes de gouvernance et une meilleure information du public.

3 | Le vote définitif

La loi dite Grenelle 1 a été votée à la quasi unanimité par le Parlement le 23 juillet 2009 et promulguée le 3 août 2009 (JO du 5 août 2009).

La loi dite Grenelle 2 a été votée par le Parlement le 29 juin 2010 et promulguée le 12 juillet 2010 (JO du 13 juillet 2010).

LES MESURES ADOPTÉES Grenelle 2

loi portant engagement national pour l'environnement

248 articles ont été adoptés (102 initialement), soit un texte largement enrichi par le Parlement, qui aborde six chantiers majeurs :

- amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification des transports
- réduction des consommations d'énergie et du contenu en carbone de la production
- préservation de la biodiversité
- maîtrise des risques, traitement des déchets et préservation de la santé
- mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique et fondement d'une consommation et d'une production plus durables.

État Civil



Naissances

Le 13 octobre 2010 : Réjane LEHMANN
Le 14 octobre 2010 : Raphaël COSTA
Le 15 octobre 2010 : Romie FRANCHINI GIAN-NOCCARO
Le 18 octobre 2010 : Emma LENOBLE
Le 23 octobre 2010 : Julie TERRIER

Le 6 novembre 2010 : Elvin BOREAN
Le 6 novembre 2010 : Aloys BOREAN
Le 18 novembre 2010 : Macéo FOUCAUT
Le 1er décembre 2010 : Noé TURGIS
Le 2 décembre 2010 : Mathilde GAUTHIER

Mariages

Le 23 octobre 2010 : Jean-Philippe ZIOTTI et Laurence MAURIN

Décès

Le 18 septembre 2010 : Raymond COLLET
Le 5 octobre 2010 : Colette TOURNOUD épouse BERLIOZ
Le 12 octobre 2010 : André FISCHER
Le 29 octobre 2010 : Jocelyne SPERANDIO
Le 30 octobre 2010 : Cosima SCIDURLO veuve COLELLA
Le 2 novembre 2010 : Monique BAILLOUD veuve FERRADOU
Le 9 novembre 2010 : Ginette MATTI épouse FORAY
Le 23 novembre 2010 : Simonne BAILLY veuve BECKER
Le 29 novembre 2010 : Nicole LYONNE veuve NAUD



Petites Annonces



Permanence du Conseiller général

Georges Bescher, conseiller général du canton du Touvet, tiendra une permanence à la mairie du Touvet, le Jeudi 13 janvier de 10h30 à 12h.

Il reçoit également sur rendez-vous en fin de semaine à la mairie de La Terrasse (contacter son secrétariat au 04 76 00 38 10)

Georges Bescher rappelle aux associations ou particuliers qu'on peut lui faire connaître les projets et dossiers déposés au Conseil général de l'Isère, afin d'en assurer le meilleur suivi.

Adresser toute correspondance au 204 rue des Thermes – 38660 La Terrasse

Association Demain en Mains

Nouveaux horaires d'ouverture du dépôt vente situé sous la perception :

- Les lundis, de 9h à 11h
- Les mercredis impairs, de 10h à 12h
- Les samedis pairs pour la vente seule, de 10h à 12h

Nouveau numéro de téléphone : 06 42 07 74 60

Ouverture exceptionnelle à la vente uniquement pour faire les derniers achats de Noël et de la Saint Sylvestre :

- Mercredi 22 décembre 2010 de 10h à 12h
- Vendredis 24 et 31 décembre 2010 de 10h à 12h et de 15h à 16h30.

Inscriptions à l'école maternelle pour les enfants nés en 2008 et les nouveaux arrivants sur la commune

Lundis 10 et 17 janvier 2011 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 à l'école maternelle.

Veuillez vous munir : du livret de famille, du carnet de vaccinations à jour (DT polio), d'un justificatif de domicile, de la fiche de renseignements remplie disponible à l'adresse :

<http://www.ac-grenoble.fr/ecoles/hg/spip.php?rubrique490>

Vœux du maire : 14 janvier 2011

Laurence Théry, Maire de Le Touvet, et les membres du Conseil Municipal, vous invitent à la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux, qui se déroulera à la salle du Bresson le vendredi 14 janvier, à 18h30.





Regards sur...

Les fenêtres de l'avant Noël

Jusqu'au 24 décembre, le Comité des fêtes vous convie chaque soir à tourner une page du 12e calendrier de l'avant Noël sur le thème «s'habiller».

Merci aux associations, commerces, structures et familles participants.

Joyeuses fêtes et Meilleurs voeux à tous !

